

DECISION DU MAIRE

**Mairie
De
ST-JEAN-EN-ROYANS
(Drôme)**

Le Maire de Saint-Jean-en-Royans

Vu la délibération n°28 du 30 mars 2026 délégrant au Maire le pouvoir de de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Considérant la problématique du logement saisonnier et la commune souhaitant soutenir son intercommunalité dans ses difficultés de recrutement de personnel saisonnier,

Considérant que la commune dispose d'un logement libre à ce jour, d'une superficie de 79m2 situé rue des Ecoles,

DECIDE

- de signer la convention en annexe de la présente pour la mise à disposition d'un logement communal à la Communauté de Communes Royans Vercors pour un loyer de 150 € par mois pour une durée de trois mois soit du 28 mai au 3 septembre 2026.

N°11-2026

OBJET :

**Mise à disposition logement
communal à la CCRV**

Fait à Saint-Jean-en-Royans le 19 mai 2026

Le Maire,

Damien FERLIN

